

chargé d'examiner l'avenir des relations dans l'hémisphère ainsi que le rôle du système interaméricain.

2. **Objectif**

Favoriser le progrès de la démocratie et des droits de la personne sur le continent.

Activités

- 1) La proposition du Canada en faveur de la création d'une section pour le progrès de la démocratie, proposition destinée à promouvoir la démocratie dans l'hémisphère, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale tenue à Asuncion. Le 15 octobre 1990, le Secrétaire général a intégré la section dans le Secrétariat général. Le Canada a participé activement aux discussions qui se sont déroulées au Conseil permanent et dans les comités en vue de raffiner et de renforcer le plan de travail de la section. Les résultats d'une telle initiative seront tangibles: l'appui au processus démocratique sera institutionnalisé au lieu de continuer de se manifester par des actions ponctuelles.
- 2) Le Canada a participé directement aux missions de soutien de la démocratie organisées par l'OÉA pour les élections qui se sont déroulées au Nicaragua et en Haïti. À la demande du Secrétaire général, le Canada a affecté 12 experts à l'équipe de l'OÉA chargée d'observer le mécanisme d'inscription électorale en Haïti en octobre 1990, puis 10 experts à l'équipe de l'OÉA chargée d'observer l'élection présidentielle de décembre. De plus, le Secrétaire général a désigné un fonctionnaire canadien comme son représentant personnel pour l'initiative de l'OÉA en Haïti. Le Canada a affecté trois experts à l'équipe de l'OÉA chargée de surveiller les élections tenues en février 1990 au Nicaragua, en plus de fournir des ressources aux termes d'ententes bilatérales et par l'entremise des Nations Unies.
- 3) Le 3 octobre 1990, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et la Ministre chargée de la Condition féminine annonçaient la décision du Canada de se joindre à la Commission interaméricaine des femmes (CIF). Ce mois-là, la